

REPUBLIQUE FRANCAISE
—
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

—
Mairie d'AVIGNON

—
DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES
ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

—
Séance publique du : 27 AVRIL 2024
—

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Laure MINSSSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI
Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

3

SPORTS : Subventions aux associations sportives Avignonnaises conventionnées et non conventionnées - Année 2024.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon, riche de son tissu associatif, peut se prévaloir d'offrir à un public large et divers, une offre sportive de qualité. Que ce soit pour promouvoir notre label "Avignon Terre de Jeux 2024", pour intégrer le "Sport santé bien être" dans leur politique associative ou encore développer des projets d'animations sportives, sociales et citoyennes, les associations se montrent présentes aux côtés de la Ville et nous nous réjouissons d'un tel partenariat.

Afin de soutenir les clubs inscrivant leurs actions dans les priorités de notre politique sportive, il est proposé d'allouer des subventions selon les modalités suivantes :

1/ Clubs Conventionnés - Versement du solde de la subvention 2024.

Par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2021, des conventions d'objectifs triennales (2022 à 2024) entre les clubs sportifs percevant plus de 10 000 € de subvention et la Ville, ont été établies.

Ces conventions définissent les relations entre la municipalité et les associations, en précisant les objectifs du partenariat sur la période considérée. Par délibération du 16 décembre 2023, un avenant a été voté, afin de verser aux associations conventionnées le premier acompte de la subvention 2024.

La présente délibération propose d'adopter, par avenants, le principe de versement du solde de la subvention 2024, aux associations conventionnées suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DU 1ER ACOMPTE VERSE	MONTANT DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2024	SUBVENTION TOTALE 2024
AVENIR CLUB AVIGNONNAIS	48 500 €	24 500 €	73 000 €
AVIGNON JEUNES	16 000 €	0 €	16 000 €
ASSOCIATION ESCRIME AVIGNONNAISE	24 000 €	29 000	53 000 €
ANNEXE NOIR THIERS	26 900 €	26 900 €	53 800 €
AVIGNON SPORT BARBIERE BASKET	20 000 €	22 500 €	42 500 €
AVIGNON VOLLEY BALL	130 000 €	130 000 €	260 000 €
AVIGNON HOCKEY LOISIR	25 000 €	15 000 €	40 000 €
AVIGNON HANDBALL	32 875 €	32 875 €	65 750 €
AVIGNON PONTET RUGBY	35 000 €	45 000 €	80 000 €
CASL	24 500 €	24 500 €	49 000 €
CLUB AVIGNON PATINAGE ARTISTIQUE 84	35 000 €	35 000 €	70 000 €
CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS	12 650 €	12 650 €	25 300 €
CHEMINOT FOOTBALL CLUB AVIGNON	12 500 €	24 500 €	37 000 €
CERCLE DES NAGEURS	53 100 €	27 100 €	80 200 €
CSAMA	4 000 €	2 000 €	6 000 €
EGGA	24 350 €	24 350 €	48 700 €
FCAO	15 000 €	23 000 €	38 000 €
HOCKEY CLUB AVIGNON	75 000 €	69 800 €	144 800 €

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100016bb3-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

JCKA Jeunes Canoë Kayak Avignon	5 500 €	7 500 €	13 000 €
MONTFAVET BASKET CLUB	9 500 €	10 500 €	20 000 €
SOCIETE NAUTIQUE AVIGNON	21 500 €	21 500 €	43 000 €
SOA XIII	115 000 €	115 000 €	230 000 €
SPORTING CLUB MONTFAVET	22 750 €	26 250 €	49 000 €
TENNIS PARK AVIGNON	8 000 €	8 000 €	16 000 €
UNION SPORTIVE AVIGNONNAISE	20 150 €	23 850 €	44 000 €
USAP BASKET	75 000 €	125 000 €	200 000 €
TOTAL	891 775 €	877 275 €	1 798 050 €

2/ Clubs sportifs non conventionnés - Versement de la subvention 2024.

En poursuivant le soutien aux clubs non conventionnés, la Ville conforte son engagement auprès des dirigeants et bénévoles associatifs proposant une pratique sportive diversifiée pour tous les publics (jeunes et moins jeunes) répondant aux aspirations de chacun (compétition, loisirs, santé) et favorisant l'épanouissement personnel.

Pour l'année 2024, l'enveloppe budgétaire allouée aux clubs non conventionnés s'élève à 108 960 €. Le détail des subventions proposées au vote, figure en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu les projets d'avenants,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions triennales d'objectifs;
- **DECIDE** le versement du solde 2024 des subventions aux clubs conventionnés pour un montant global de **877 275 €**, ainsi que du versement de la totalité de la subvention annuelle 2024 aux clubs non conventionnés tel que figurant en annexe pour un montant total de **108 960 €**;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte

N'ont pas participé au vote : Mme Laure MINsSEN, M. David FOURNIER, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE.



Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile HELLE

Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
13 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024**